

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

88
DECRET N° 82/499 du 29/5/1982
M.TPS.DGTFF.DFP/21023/07
Portant intégration et nomination de Certains
candidats dans les cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Pu-
blique) en tête SOUNDA Théodore.

-----oOo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article
47 de la constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-
tionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 65/44 du 12.2.65 abrogeant et remplaçant le dé-
cret n° 63/376 du 22.11.63 fixant le statut des cadres de la catégorie A 1
des Services de Santé;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rému-
nérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut
général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les
fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements in-
diciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres;
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du
28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim des Mem-
bres du Gouvernement;
(/u la lettre n° 0100/DGSP-DSAF du 11.1.81 du Directeur des Ser-
vices Administratifs et Financiers, transmettant les dossiers des intéressés.

D E C R E T E :

.../...

JB

ARTICLE 1er :- En application des dispositions du décret n° 65/44 du 12.2. 1965 susvisé les candidats dont les noms suivent, titulaires du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine, obtenu à l'Université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommés au grade de Médecin de 4^e échelon Stagiaire, indice 1110.

Mrs. - SOUNDA Théodore, né le 27.6.1955 à Brazzaville
- PAMBOU-MOMBO Jean Louis, né le 23.2.1956 à Pointe-Noire.

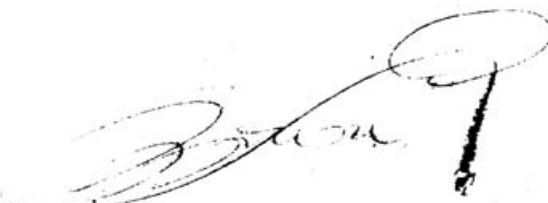
ARTICLE 2 :- Les intéressés sont mis à la disposition du Ministre de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3 :- Le présent décret qui prendra ~~effet~~ à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 29 Mai 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé
et des Affaires Sociales,

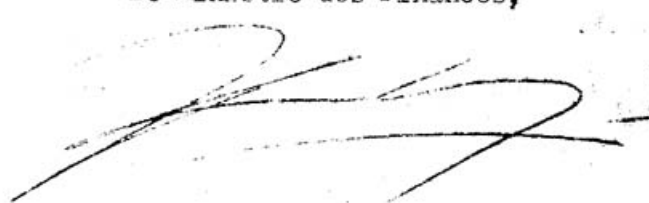

Pierre-Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIONA.-


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,


Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC 1
DGTFP/DFP 3
DFP/BST 1
D.C.F. 3
D.B. 3
MSAS 1
DOSSIER 6
INTERESSES 2
SGCM/BC 2./4

